



# INFOS

## ADZRP

INFOS ADZRP n° 151 JUILLET 2021

<http://adzrp.e-monsite.com>  
[adzrp44@gmail.com](mailto:adzrp44@gmail.com)

<https://coordinationseveso.wordpress.com>

## YARA : TOUJOURS GAGNER DU TEMPS ....

Dans son courrier en date du 31 mai, le sous Préfet de St NAZAIRE répondait à la demande d'explication des élus de la liste Mieux vivre à Donges suite aux propos tenus le 6 mai dernier par Daniel Ménard, directeur de l'entreprise YARA France. Il s'exprimait devant les membres de la commission urbanisme de Donges. Le sous Préfet rappelait les manquements graves de l'industriel ne respectant pas les conditions fixées par arrêtés préfectoraux depuis des années, arrêtés préfectoraux se basant sur les dispositions figurant dans les arrêtés ministériels s'appliquant de manière homogène sur le territoire.



Aujourd'hui, YARA sort un autre lapin de son chapeau : un traitement par microalgues permettant d'épurer les eaux polluées, solution proposée par Planctonid, start-up parisienne dirigée par Miguel Espada par ailleurs

fondateur de Slowlife Capital

« Une première mondiale » clame-t-il. Il en est aujourd'hui au stade du démonstrateur composé de bioréacteurs\*, micro-usine créé en septembre 2020. L'installation définitive devrait être prête fin 2022 . « Ce sera la plus grande usine de microalgues en France. En 24 heures, elle abaissera le taux d'azote de 97 % et le taux de phosphore de 67 % ».



Souhaitons que les ambitions affichées par Miguel Espada ne soient pas que chimères !



### **ÉTUDE DE ZONE ET COMITE D'ORIENTATION STRATÉGIQUE : INFOS**

1) *Santé publique France* , en la personne de Madame Anne Hélène LIEBER , a proposé une modification du compte rendu de la dernière réunion du Comité d'orientation stratégique

La représentante de Santé publique France attire l'attention sur la nécessité d'avoir la plus grande exhaustivité à propos des sources émettrices de polluants dans le cadre de la première phase de l'Etude de Zone, cette première étape étant cruciale pour la bonne réussite de la suite de l'Etude.

Elle rejoint nos multiples demandes sur le sujet de l'exhaustivité dans l'identification des émetteurs, pas seulement les grandes entreprises ainsi que sur la liste des polluants à examiner.

## 2) prochain COS en présentiel , le 9 juillet

Nous y serons ! Nous avons déjà apporté plusieurs documents ( benzène dans les écoles de la CARENE ( sauf DONGES) , Comparaisons des densités d'émissions de polluants dans la CARENE / région , ..)



## RETOUR SUR L'INCENDIE TOTAL du 14 décembre 2019 à Gonfreville l'Orcher, commune proche du Havre.



### ... Pour en tirer des leçons.

*Le Poulpe est un journal d'investigation sur internet consacré à la Normandie et ses principales villes. Laurence DELLEUR, journaliste indépendante s'est intéressée à l'histoire du grave incendie et a enquêté sur les causes du sinistre.*

« Dans la nuit du 13 au 14 décembre 2019, autour de 3h 15, une fuite se produit sur une tuyauterie servant à faire circuler l'essence . Une nappe d'hydrocarbure se forme au sol et, au contact d'un point chaud s'enflamme.

Dès 3h 17, plusieurs explosimètres détectent la présence de gaz. Ces informations ne parviennent pas à l'opérateur qui pilote l'unité en salle de contrôle.... C'est uniquement lors du déclenchement de la deuxième alarme incendie qu'il comprend qu'il se passe quelque chose d'anormal. Il est 3h 38. Plus de 20 minutes ont été perdues.

Les pompiers du site sont appelés immédiatement et arrivent sur les lieux cinq minutes plus tard. Ils connectent leurs engins sur le réseau d'eau incendie mais le débit et la pression d'eau sont faibles et insuffisants pour alimenter leurs différentes lances. Ce n'est qu'à 4 h 19 que le réseau d'eau leur fournit la quantité d'eau nécessaire. Trente cinq minutes supplémentaires se sont écoulées. Le feu est circonscrit peu avant 8 h et éteint le lendemain vers 16 h. »

**DE NOMBREUX DYSFONCTIONNEMENTS** : Une commission d'analyse interne est mise en place. Quelques-uns de ses constats :



- l'origine de la fuite : un support corrodé non remplacé. En 2016, un point avait été identifié critique car de la corrosion externe était apparente (point S29). Il est à proximité d'un autre équipement repéré comme cassé répertorié point S24.

Une série d'erreurs et de manquements vont conduire à ce que ces points S29 et S24 soient inversés et confondus à plusieurs reprises. Résultat : le S24 est changé par erreurs deux fois et le S29 n'est jamais remplacé.

- Un débit d'eau insuffisant pour éteindre le feu pendant 35 minutes. Lorsqu'ils raccordent leurs véhicules au réseau d'eau, ils s'aperçoivent qu'il n'y a pas assez de débit pour les alimenter et décident de s'alimenter ailleurs, dans une rue située à 300 m, le débit restant

toujours insuffisant. Il faut démarrer une troisième pompe. Il est 4 h 19.

Pendant cette longue demi-heure d'errements, le feu a pris de l'ampleur. Des lignes d'hydrocarbures éclatent sous l'effet de la chaleur.

**Pierre-Yves Hauguel, élu CGT du CSE plateforme Normandie, présent en cellule de crise, n'est pas prêt d'oublier ce qu'il a vécu : « Un ballon rempli de 130 m3 d'essence se trouvait dans les flammes. S'il explosait, les conséquences étaient dramatiques. Entre 4 heures et 4 heures 45, la situation était si tendue que le directeur des opérations internes a songé à procéder à l'évacuation du site. Nous avons vécu un moment très angoissant. »**



# LES ACCIDENTS REPETES SUR PLUSIEURS SITES SEVESO : TOUJOURS LES MÊMES ÉLÉMENTS DE LANGAGE... Paroles, Paroles !....

**Le 13 mai 2021, un incendie** se déclare sur un site industriel classé Seveso à BEZONS (Val d'Oise) en banlieue parisienne.

Le feu s'est déclaré dans une usine de traitement et revêtement de métaux de l'entreprise Protec, spécialisée dans le traitement de surfaces rejetant une importante colonne de fumée noire visible à plusieurs kilomètres à la ronde dans l'ouest de la région parisienne.

D'après le Préfet du Val d'Oise, Amaury de Saint Quentin, **les premières analyses de fumée ne font pas apparaître de toxicité particulière** ».

**FIBRE EXCELLENCE** est une usine classée Seveso seuil haut spécialisée dans la fabrication de pâte à papier installée à SAINT GAUDENS (Haute Garonne).

Le samedi 15 mai 2021, une chaudière laisse écouler du sodium en fusion à 950 °C générant des explosions de faibles intensités selon la Préfecture. On observe également quelques dégagements de fumées et l'impact de cet incident est limité à l'intérieur du site, précise la dite Préfecture.

**D'après les mesures et prélèvements effectués, « il n'y a pas de toxicité ».**

**21 mai 2021 : 150 m<sup>3</sup> d'acide chlorhydrique** s'écoule d'une cuve qui présentait une fissure située au sein de l'usine AJINOMOTO, classée Seveso seuil haut dans la zone industrielle nord d'Amiens. Cette entreprise est spécialisée dans la fabrication d'acides aminés destinés à l'alimentation animale.

L'acide chlorhydrique est un produit volatil qui peut provoquer, en cas de fuite, la formation de vapeurs corrosives. L'exposition à de fortes concentrations entraîne des brûlures des voies respiratoires.

En raison du « risque potentiel lié à la toxicité de l'acide » un périmètre de confinement de 200 m a été immédiatement mis en place sur la zone.

5 personnes sont incommodées dont deux transportés au CHU d'Amiens.

**Selon la Préfecture, « aucune toxicité de l'air » n'est constatée !**

**STRASBOURG : « Important incendie » sur le site classé Seveso de l'entreprise OVH**

Publié le 10/03/21 à 06h36

Les flammes sur un site classé [Seveso](#) à Strasbourg ne sont toujours pas maîtrisées. Un important incendie était en cours mercredi matin 10 mars 2021 dans un bâtiment de l'entreprise OVH, spécialisée dans les serveurs informatiques, a annoncé la préfecture du [Bas-Rhin](#).

Le feu, qui s'est déclenché vers 3 heures, mobilisait « une centaine » de pompiers dans le quartier de Port du Rhin, à l'est de la capitale alsacienne, non loin de la frontière allemande.

**Aucune pollution toxique selon la préfecture.**

## **Landes : un incident industriel provoque une pollution autour de l'usine Fertinagro à Misson**

Plusieurs hectares de cultures et de végétation ont été endommagés à Misson (Landes), autour de l'usine d'engrais Fertinagro, après des rejets atmosphériques accidentels de polluants. L'incident s'est produit dans la nuit du **16 au 17 mai à MISSON** (Landes) : une cheminée de l'usine d'engrais Fertinagro a rejeté accidentellement des **poussières polluantes** dans l'atmosphère et certaines se sont épandues dans les champs aux alentours, provoquant des dégâts dans les cultures,

Ces poussières d'engrais, qui sont sorties de la cheminée de l'usine, avant de se répandre aux alentours, sont composées d'urée, de sulfate d'ammonium et de chlorure de potasse notamment. L'urée, présente dans cet engrais, entraîne un **jaunissement des feuilles** des végétaux, ce qui a été constaté sur des parcelles de maïs, mais aussi sur des arbres, comme des acacias.

**La préfecture des Landes, qui n'avait jusqu'alors pas rendu public cet incident, a répondu ce mardi (25 mai 2021) aux questions de France Bleu Gascogne.** C'est une "erreur humaine" au sein de l'usine, déclare-t-elle, qui a provoqué cette pollution. "Un problème est apparu dans le processus de fabrication d'engrais. Au lieu de fabriquer le produit final sous forme de granulés, il a été fabriqué sous la forme de poussières microscopiques qui ont obstrué le système de traitement des émissions atmosphériques et est retombé à l'extérieur du site via la cheminée" précise la préfecture.

**Les riverain(e)s ne sont plus les seul(e)s à être agacés par des propos dilatoires des autorités. Des maires aussi s'insurgent et demandent des explications aux représentants de l'État. Récemment, un collectif d'élus, d'entrepreneurs et de médecins s'est exprimé dans une tribune au « Monde » contre une « usine poubelle » installée à TARASCON (Bouches du Rhône)**

## **EUX NON PLUS N'ACCEPTENT PAS ...**

**VERNOUILLET : la population opposée à l'installation d'une plate forme logistique sur la commune.**

**Vernouillet est une commune du département d'Eure et Loir. Elle fait partie de l'agglomération de Dreux. Avec plus de 12 000 habitants, elle est la cinquième plus grande ville du département.**

Une enquête publique vient d'être ouverte entre le 8 juin et le 23 juillet 2021. Une réunion publique se tiendra dans la commune le 5 juillet. Les riverains, notamment les plus proches se mobilisent. Informés récemment du projet, il conteste son implantation. Installé sur une superficie de 16 hectares, la plateforme logistique est dévolue au conditionnement et à l'entreposage de produits finis et semi-finis destinés à la grande distribution et aux professionnels, tels que des électroménagers, des produits d'entretien et de nettoyage, des produits alimentaires, des matières plastiques, de la parfumerie, des déodorants, des laques, du lave-vitre, etc. Elle est classée Seveso seuil haut.

**Alors que le développement de ce type de plates-formes se multiplie sur le territoire, l'information, la concertation, la transparence sont des exigences des populations.**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN : Le maire exige une question synthétique résumée en une phrase !....**

Le dernier Conseil Municipal se tenant en présentiel, l'ADZRP souhaitait pouvoir poser une question relative à la surveillance de la qualité de l'air dans les écoles.

*Dans le cadre de l'Étude de Zone, le représentant de la LDH, vous a sollicité les 3 mai, 25 mai et 3 juin au nom de l'ensemble de nos quatre associations (ADZRP – Donges, Vivre à MEAN PENHOËT – St Nazaire, Association des habitants de Gron - Montoir de Bretagne, Ligue des Droits de l'Homme – St Nazaire) pour connaître les résultats des mesures de benzène (intérieures - extérieures) et formaldéhyde (intérieures) réalisées dans les écoles en application de la législation relative à qualité de l'air dans les établissements recevant du jeune public (décret n° 2015 -1000 du 17 août 2015).*

*Ce texte fixait les échéances suivantes : 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les écoles maternelles, élémentaires et crèches, 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les accueils de loisirs et les établissements d'enseignement du second degré. A ce jour, aucune information ne nous a été transmise.*

*Cette démarche est engagée en direction de l'ensemble des communes de la CARENE. Notre objectif est de dresser une carte des mesures effectuées sur tout son territoire en y intégrant l'effet des vents et partager le fruit de ce travail au sein du Comité d'Orientation Stratégique de l'Étude de Zone.*

*Cette étude est le premier résultat tangible concrétisé suite à la volonté exprimée par nos associations : mettre en place un processus qui doit permettre in fine de comprendre les causes de l'état de santé dégradé des habitants de la CARENE pour pouvoir agir sur celles-ci.*

*Vous venez d'être intégré au sein de ce comité. Vous comprendrez notre insistance et souhaitons que vous puissiez nous dire dans quel délai vous pouvez nous adresser ces renseignements ?*



**Sans possibilité de répondre aux propos inexacts du premier magistrat de la commune, les membres de l'ADZRP lui ont adressé ce courrier le 29 juin.**



Monsieur le Maire,

Jeudi 24 juin 2021, le conseil municipal se réunissait à Donges. Il était ouvert au public. Des représentants de l'ASSOCIATION DONGEOISE des ZONES à RISQUES et du PPRT étaient présents.

Une question explicitée relative à la surveillance de la qualité de l'air dans les Écoles avait été déposée en Mairie le 22 juin. Elle devait être examinée à l'issue du Conseil Municipal.

Retranché derrière le règlement intérieur du Conseil Municipal, vraisemblablement gêné par la nature de la question posée et l'indigence des données que vous aviez à fournir, vous avez usé de prétextes fallacieux pour faire digression et ne pas répondre au fond à la question posée à 3 reprises, 3, 25 mai et 3 juin par un membre de la LDH travaillant solidairement avec les associations Habitants de Gron- Vivre à Méan Penhœt et ADZRP dans le cadre de l'Étude de Zone notamment. Ces questions étaient restées sans réponse à la date du 24 juin.

La loi N° 2010-788 du 12 juillet 2010 fixe comme une obligation la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans des établissements recevant du public. Le décret N° 2015-1000 du 17 août 2015 précise l'échéance pour mesurer les taux de benzène (intérieur et extérieur) et de formaldéhyde (intérieur) dans les

écoles maternelles, élémentaires et les crèches au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Plusieurs communes ayant anticipé cette échéance, il était précisé dès la première sollicitation que les mesures pouvaient être réalisées sur les 7 dernières années. Pornichet et Saint-Nazaire ont commencé les mesures dès 2014.

Plutôt que de reconnaître votre méconnaissance du sujet, vous avez préféré railler la demande sollicitant les résultats sur cette amplitude. Il aurait été plus judicieux de vous informer sur la réglementation en vigueur. Votre démarche aurait été plus honnête et moins agressive.

Concernant l'Étude de Zone et le Comité d'Orientation Stratégique : Vous avez déclaré « ne pas comprendre la stratégie et sa cohérence ». Vous êtes allé jusqu'à mettre en cause la présence de la députée de la 7<sup>ème</sup> circonscription de St Nazaire\* au sein du COS prétextant qu'elle était d'une circonscription extérieure aux communes retenues. Vous avez oublié que Pornichet ville concernée pour cette étude appartenait à sa circonscription. Nouvelle contre vérité....

Il convient de rappeler que lors de la décision de lancement de l'étude de zone, toute la CARENE était visée, qu'un périmètre devait être défini collectivement et que les études sanitaires font état d'une surmortalité de cancers féminins à Pornichet. C'est ultérieurement que la DREAL a présenté un périmètre réduit ignorant Pornichet et Saint-Brévin.

Vous avez même déclaré que si le périmètre avait été modifié, c'était pour lui donner une légitimité... Drôle de procès et nouvelle erreur quant on connaît les arguments avancés et défendus exclusivement par les 4 associations membres du collège riverain ( vivre à Méan Penhoët, habitants de Gron, ADZRP et LDH) pour intégrer cette commune dans l'Etude de Zone avant même que le COS ne soit constitué...

Vous vous êtes étonné de la présence de la LDH qui est pour vous une association qui « fait de la politique ». Vous passez sous silence les initiatives développées par cette organisation pour « le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé » ( article 1<sup>er</sup> de la Charte de l'Environnement ).

La LDH a donc toute sa place dans une structure qui a pour objectif la qualité de vie des habitants de la CARENE.

Après tous ces propos dilatoires , vous finirez par apporter une réponse à la question posée. Vous ferez état d'un document concernant 3 classes d'une seule école La Pommeraie en 2015. Vous déclarerez adresser ce seul résultat au représentant de la LDH considérant qu'il est le seul interlocuteur.

Soit, c'est logique.

Ce qui l'est moins sans doute pour les Dongeois, c'est que la seule école qui a fait l'objet de mesures est celle qui est la plus éloignée de la raffinerie qui a déclaré avoir émis en 2019, 5456kg de Benzène.

La fin de votre intervention démontre par vos propos méprisants le peu d'intérêt que vous portez aujourd'hui aux interventions des riverains. Alors que l'ADZRP en était aux premiers mots de sa déclaration, vous vous êtes adressé à mi voix à la Directrice Générale des Services, Madame HENRY assise à votre gauche et lui avez demandé d'intervenir auprès de l'opérateur organisateur de la visio pour qu'il arrête l'enregistrement....

Cette situation démontre que la promesse électorale visant à échanger avec les citoyens au sein d' une commission extra municipale a bien vite été ignorée.

Pour l'ADZRP : Michel LE CLER

La Présidente présente au Conseil Municipal : Marie Aline LE CLER

NB :Copie transmise à l'ensemble des élu(e)s au conseil municipal.

\* (erratum : 7<sup>ème</sup> circonscription de Loire Atlantique)

